



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr <http://www.snui.fr>

28 juin 2004

Groupe de travail du 24 juin 2004

Pôle recouvrement forcé :

Une réunion sans méthode, sans contenu et sans perspectives !

Le SNUI, avec l'ensemble des organisations syndicales, n'avait pas participé au premier groupe de travail convoqué par l'administration trois jours avant la grève du 10 mars 2003 (51% de grévistes). Se tenant plus d'un an après, ce GT devait opérer un point d'étape sur le fonctionnement des pôles, à mi-parcours, le bilan devant intervenir en fin d'année. Mais alors que les organisations syndicales souhaitaient un véritable dialogue sur les effets de cette expérimentation sur les missions (taux de recouvrement, actions employées, incidences sur les ANV...) et les conditions de travail, la désinvolture de la Centrale n'a pas permis de confronter les remontées de terrain et nos analyses aux orientations de l'administration.

D'emblée, le SNUI a dénoncé l'empilage et l'incohérence des réformes.

La mise en place de CDI/recette, dans le but de regrouper l'ensemble des interlocuteurs des entreprises, suivie des expérimentations pôle départemental « recouvrement forcé », « enregistrement » et « ICE », rompt avec la logique affichée à l'origine. En fait, c'est la logique anglo-saxonne de fonctionnement des services, axée sur le civisme fiscal (compliance), qui prédomine avec en point de mire la poursuite des suppressions d'emplois et l'augmentation de la productivité individuelle.

Le SNUI a ensuite soulevé les problèmes liés à la mise en place et au fonctionnement des pôles recouvrement forcé (composition du pôle, rapport charges/emplois, incidence du transfert de l'IS et de la TS, formation professionnelle, conditions de travail, organisation du travail, rémunération).

Le protocole national, à géométrie variable, laisse les mains libres aux directeurs !

Mains libres pour la composition du pôle : règle de l'ancienneté, répartition des emplois, doctrines d'emplois, pour l'administration, tout ça n'est pas important, ce qui compte c'est le travail en équipe, d'agents choisis au profil, par l'addition des compétences individuelles !

Le SNUI a également posé la question de la reconnaissance des qualifications des agents affectés au pôle : l'horizon de l'administration se réduirait-il à la prime à la performance ?

Mains libres aussi pour l'organisation et les compétences du pôle : c'est le DSF qui fixe le seuil de compétence du PRF (montant de créances à recouvrer par redevable, qui varie de 500 € en Lozère à 30 000 € à Paris -Nord) et les délais de transmission des dossiers reliquataires. Le portefeuille de dossiers qui relève du pôle peut ainsi répondre à deux « contraintes » : les flux de créances et le nombre d'agents disponibles ! Bien sûr, le seuil à retenir est officiellement déterminé en fonction du tissu fiscal mais c'est bien une logique de rendement qui est recherchée.

A noter que sont parfois confiées des attributions au pôle recouvrement forcé qui ne font pas partie du protocole national : contentieux du recouvrement, enquêtes, comptabilité...

Avec le transfert en 2004 du recouvrement forcé de l'IS (1 157 000 entreprises pour une charge de recouvrement de 26,1 Mds€) et de la TS (150 000 redevables pour une charge de recouvrement de 7,6 Mds€), le nombre de dossiers relevant du pôle risque d'augmenter, les créances IS se rajoutant aux créances TVA.

A géométrie variable aussi, la formation professionnelle. Ainsi dans l'Ain, les agents ont reçu une formation de 2 jours chacun, tandis qu'à Nord - Lille, ou en Vendée les agents ont bénéficié de 8 à 10 jours de formation (outre le stage prérequis R100 d'action en recouvrement destiné aux agents qui n'ont jamais travaillé au sein du réseau du recouvrement). Et certains agents n'ont même pas bénéficié de l'entretien individuel de formation. Quid d'un cadrage national de la formation professionnelle ? Pour le SNUI, la formation professionnelle dispensée doit être préalable et ne pas dépendre de la seule bonne volonté de telle ou telle direction.

En termes de conditions de travail, là aussi les problèmes apparaissent : travail en plateau, polyvalence sur

l'ensemble des dossiers, suivi statistique pointilleux par « tableau de bord » au travers de réunions hebdomadaires, les réformes se suivent et se ressemblent : le SNUI a rappelé les revendications des agents en la matière.

Par ailleurs, les pôles recouvrement forcé étant chargés de dossiers reliquataires nécessitant des actions lourdes, l'attribution de portefeuilles individuels de dossiers alpha ou topo nous semble plus judicieuse pour le suivi dans le temps que le travail en batterie (du type ATD sur l'ensemble des dossiers).

Face aux organisations syndicales, l'administration s'est contentée de déverser un discours lénifiant sur les bienfaits des réformes en ajoutant qu'elle ne répondrait pas à nos interpellations sur les premiers effets du pôle. « C'est prématuré, on verra lors du bilan » ! Compte tenu de cette désinvolture le SNUI a demandé une suspension de séance pour interrompre cette farce de dialogue social.

Au retour, le SNUI a indiqué qu'il n'entendait pas siéger plus longtemps, dénonçant :

- L'absence de perspective et de lisibilité de la démarche de l'administration : le pôle de compétence recouvrement forcé pourquoi faire ? Quelle est sa place et son utilité dans l'architecture des services ?
- Quel supplément d'efficacité apporte le pôle par rapport au fonctionnement antérieur des recettes ? L'absence de toute évaluation -qualitative et quantitative- par l'administration des pôles recouvrement forcé pose problème. Sur ce point essentiel : rien dans les documents préparatoires, refus de réponse de l'administration.
- Ce protocole national est un véritable protocole mains-libres pour les DSF. La trop grande marge de manœuvre laissée aux DSF est génératrice de différences de traitement entre agents (règle de gestion, formation professionnelle, doctrines d'emploi...) et d'inégalités profondes pour les redevables d'un département à l'autre.

Avant de quitter la réunion, le SNUI, relayé par l'ensemble des organisations syndicales excepté la CGC, a demandé la tenue d'un nouveau groupe de travail à la rentrée pour tenter d'avoir un véritable dialogue sur les sujets de fond.